

Portant Nomination à titre exceptionnel
et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin
de Madame Juliette Ayaba DEGLA
GBAGUIDI

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2008-637 du 27 Octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du relevé N° 41 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 19 Novembre 2008 ;
- VU la Lettre N° 6847/MS/DC/SGM/DPP/SCCT du 26 Novembre 2008 transmettant au Grand Chancelier le dossier de décoration de Mme Juliette Ayaba DEGLA épouse GBAGUIDI

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

2

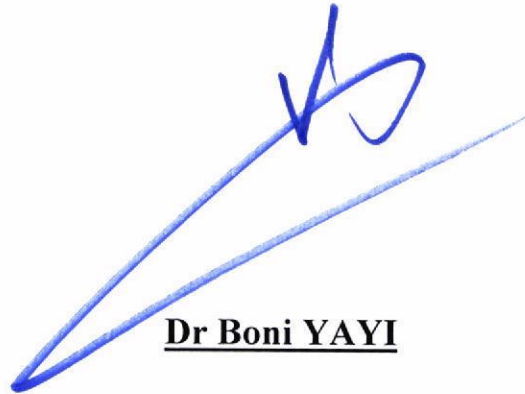
DECRETE :

Article 1^{er} : Est nommée à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang du 04 Décembre 2008, date de sa réception, Madame Juliette Ayaba DEGLA GBAGUIDI, initiatrice du partenariat entre le centre hospitalier départemental OUEME/PLATEAU et l'Hôpital de Wiesbaden en Allemagne.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Dr Boni YAYI

Pour le Grand Chancelier
Le Vice Grand Chancelier



Romain VILON GUEZO

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSEE 1.